



## Compte rendu du conseil scientifique 8 avril 2013

Le conseil scientifique s'est tenu le 8 avril 2012 à 9h30 sous la présidence de M. Jacques Dalarun. Il remercie M. et Mme Zink, qui accueillent ce conseil dans les appartements de réception du Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

### Composition du conseil scientifique

#### Membres présents ou représentés (17)

- M. Jacques DALARUN, directeur de recherche à l'Institut de recherche et d'histoire des textes, Président du conseil scientifique ;  
M. Philippe BOUTRY, président de l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne ;  
Mme Diane BRAMI, responsable de la coopération internationale au CNRS ;  
Mme Annie COISY, représentant élu des enseignants chercheurs (y compris les membres) et assimilés ;  
M. Alain DEWERPE, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ;  
M. Jean-Louis FERRARY, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (AIBL), Président du conseil d'administration ;  
M. Roger GENET, directeur général pour la recherche et l'innovation au MSER (représenté par M. Henri DUDAY) ;  
M. Andrea GIARDINA, Istituto Italiano per la Storia Antica (procuration à M. Stéphane GIOANNI) ;  
M. Stéphane GIOANNI, directeur des études de l'EFR élu par ses pairs ;  
Mme Anna Maria RAO, professeur d'Histoire moderne à l'Université de Naples Federico II ;  
Mme Dominique RIGAU, professeur à l'Université Pierre-Mendès-France (Grenoble) ;  
Mme Agnès ROUVERET, professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense (procuration à Mme Catherine VIRLOUVET) ;  
M. Georges-Henri SOUTOU, membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques ;  
M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;  
M. Alexandre VINCENT, représentant élu des membres de l'EFR ;  
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;  
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (représenté par M. Yves-Marie BERCÉ).

#### Assistaient également à la séance

- M. Stéphane BOURDIN, directeur des études à l'EFR ;  
M. François DUMASY, directeur des études à l'EFR ;  
Mme Claude POUZADOUX, directrice du centre Jean Bérard de Naples ;  
M. Jean SCHNEIDER, secrétaire général de l'EFR.

#### Absents

- Mme Hélène DUCHÊNE, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au ministère des affaires étrangères et européennes.

## **Ordre du jour**

1. Examen du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2012
2. Informations de la directrice
3. Examen des candidatures aux postes de membre de l'École française de Rome (année 2013-2014) : renouvellement et recrutement
4. Examen des publications (2<sup>e</sup> passage)
5. Questions diverses

\*\*\*

### **1. Examen du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2012**

André Vauchez fait remarquer que page 4 il a parlé du delta du Tibre, et non du delta du Nil comme il est indiqué.

Le procès-verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité (17 voix).

### **2. Informations de la directrice**

\* Catherine Virlovet précise que le programme scientifique que vient d'évoquer André Vauchez se nommera en fait "Rome, le Tibre et le littoral", et non plus le delta du Tibre.

\* Elle informe le conseil scientifique que les négociations avec la DGESIP sur l'avenant au contrat quinquennal sont en voie d'aboutir : les secrétaires généraux seront remplacés par des responsables administratifs de rang inférieur et un service commun à définir sera créé à Paris avec un responsable de cadre A qui ne sera pas un secrétaire général. Cet avenant devrait être présenté aux conseils d'administration des EFE en juin.

Par ailleurs, un prélèvement de 2,6 % a été fait par le ministère sur les subventions de l'EFR dans le cadre de la participation au redressement des comptes publics. Un budget rectificatif sera donc présenté au conseil d'administration cet après-midi avec une ponction de 145.000 €.

\* En ce qui concerne la sortie des membres, tous ont été retenus pour des auditions devant les commissions du CNRS et/ou les comités de sélection des universités, à l'exception de la membre renouvelée l'an passé par la directrice pour une troisième année en dépit d'un avis défavorable de la commission d'admission et du conseil scientifique. Il faut constater l'échec : le travail de thèse n'est pas terminé. J. Delamard regagnera l'enseignement de second degré à la prochaine rentrée.

La direction a encouragé certains membres de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année à se porter candidats sur des postes qui semblaient particulièrement correspondre à leur profil (cas de Jérémie Dubois, membre de 1<sup>ère</sup> année en histoire contemporaine). Les difficultés actuelles de sortie des membres pousseront à poursuivre cette politique dans les années à venir.

André Vauchez demande où l'on en est pour les sortants des années précédentes.

Pascal Vuillemin, Thomas Tanase, Johann Petitjean et Simon Sarlin n'ont pas encore trouvé d'affectation définitive dans l'enseignement supérieur ou la recherche. Ils participent à la campagne 2013.

### **3. Examen des candidatures aux postes de membre de l'École française de Rome (année 2013-2014) : renouvellement et recrutement**

Le président de la commission d'admission, Alain Dewerpe, fait le compte rendu des travaux de la commission, qui s'est tenue du 3 au 5 avril à la Fondation Dosne-Thiers.

\* renouvellements : pas de problème à signaler, les 11 membres en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année ont fait l'objet de rapports favorables ou très favorables. Pour ceux des membres encore doctorants, la commission a été attentive à la date de soutenance et à la remise du manuscrit.

- 4 en Antiquité : Isabelle Mossong (membre à titre étranger - Luxembourg), Elisa Nicoud, Alexandre Vincent et Thibaud Lanfranchi
- 3 en Moyen Âge : Jean-Baptiste Delzant, Sylvie Duval et Matthieu Scherman
- 4 en Moderne et contemporaine : Guillaume Calafat, Jérémie Dubois, Benoît Schmitz et Pierre Thévenin.

Henri Duday se réjouit pour Elisa Nicoud, qui vient de l'INRAP. Il rappelle la convention passée avec l'INRAP, qui prévoyait une limitation du séjour à un an. Il était personnellement défavorable à cette limitation et est heureux du renouvellement pour une deuxième année.

Catherine Virlovet précise que l'EFR est en cours de négociation d'une nouvelle convention avec l'INRAP.

\* recrutements :

Alain Dewerpe reprend la description des travaux de la commission d'admission.

Le cahier des charges est clair dans l'article 10 du règlement intérieur de la commission d'admission : les éléments à prendre en compte sont le parcours académique, l'avancement de la thèse et de la réflexion, les travaux effectués, les contacts avec l'EFR, la cohérence des thèmes de recherche, la nécessité d'un séjour prolongé en Italie.

Il y avait 7 postes à pourvoir pour 8 sortants (gel d'un poste de membre décidé au précédent CA), le profil des membres sortants étant le suivant : 4 antiquisants, 2 médiévistes, 2 MCF en histoire médiévale et géographie.

La commission des 19 et 20 mars a sélectionné les dossiers pour l'audition. Il y avait 60 dossiers recevables l'an dernier, 97 cette année. 32 candidats ont été auditionnés (30 l'an dernier).

On peut s'interroger sur la capacité de la commission d'admission à traiter un nombre de plus en plus important de dossiers. Il semble que l'on arrive au maximum, dans la mesure où il y a un double rapport de la part des membres de la commission.

L'EFR n'est évidemment pas la seule institution dans ce cas, ainsi à l'EHESS on compte 150 candidatures pour 4 postes.

Les auditions se sont déroulées sur 3 jours.

Les 32 candidats se répartissaient en 12 pour la section Antiquité, 6 pour la section Moyen Âge et 14 pour la section Époque moderne et contemporaine - sciences sociales.

Après plusieurs tours de table rendant compte de l'opinion de chacun des membres de la commission, les votes ont eu lieu à bulletins secrets.

Jacques Dalarun précise que le règlement intérieur de la commission a été modifié, un article ayant été ajouté sur les conflits d'intérêt.

Alain Dewerpe donne lecture de la liste établie par la commission :

- Antiquité
  - Mathilde CARRIVE
  - Clément CHILLET
  - Anne Florence BARONI
  - Liste complémentaire :
    - Clément BUR
    - Reine-Marie BERARD
  
- Moyen Âge
  - Morana ČAUSEVIĆ-BULLY
  - Cédric QUERTIER
  - Liste complémentaire :
    - Solal ABELES
    - Maëlle RAMAGE
  
- Époque moderne et contemporaine - sciences sociales :
  - Marie LEZOWSKI
  - Laurent TATARENKO
  - Liste complémentaire :
    - Michaël GASPERONI
    - Andrea BRAZZODURO

Jacques Dalarun souligne le très bon esprit de la commission et le volume des dossiers (3000 pages en tout).

Catherine Virlovet remercie pour leur accueil l'Université Paris I et la Fondation Dosne-Thiers et son administratrice Mme Folpini, ainsi que les membres de la commission. En moyenne, un membre a eu 13 à 15 dossiers à instruire, avant même les auditions.

La commission d'admission a été constituée pour 3 ans et se réunira à l'identique l'an prochain pour la dernière fois. Une réflexion sera à entreprendre pour la faire passer éventuellement de 15 à 18 membres en élargissant les compétences vers les sciences sociales. Catherine Virlovet rappelle qu'il y avait 8 sortants et seulement 7 recrutements puisqu'un poste a été gelé.

Il y a une grande pression en nombre et en qualité des candidatures, surtout en Antiquité et en Moderne et Contemporaine. Le vivier en Moyen Âge reste en revanche stable et le contingent de cette année présentait un nombre assez limité de très bonnes candidatures.

L'an dernier, la commission avait retenu deux maîtres de conférences. Cette année, une seule MCF a été auditionnée (il y avait un petit nombre de candidats, dont le dossier n'était pas toujours bien ciblé sur un séjour à l'EFR) et, devant la pression dans les autres sections, il a été décidé par la commission de ne pas attribuer pour cette année de poste à un MCF.

Parmi les 7 retenus, 4 femmes et 3 hommes. Tous les doctorants (5 sur 7) soutiendront avant la fin 2013 : eux-mêmes et leurs directeurs de thèse s'y sont engagés dans leur dossier, et ce sera une condition sine qua non à leur recrutement.

Jacques Dalarun remercie Alain Dewerpe pour sa présidence.

Jean-Louis Ferrary trouve qu'il y a une contradiction entre les listes complémentaires par section et la répartition des postes théoriquement non prédéterminée.

Yves-Marie Bercé salue l'arrivée de deux modernistes et souligne la qualité des sujets. En revanche il constate un déficit en histoire contemporaine et en sciences sociales. Il souligne la difficulté particulière à cette section qui renferme une variété de disciplines.

Philippe Boutry se réjouit du recrutement de Laurent Tatarenko dont les sources sont à la Propaganda Fide.

Henri Duday constate avec plaisir que les soutenances sont prévues en 2013. Cela a-t-il été vérifié auprès des directeurs de thèse ?

Catherine Virlovet répond que les dates étaient précisées dans les lettres de soutien et réitère l'engagement de la commission à ne pas renouveler les membres qui ne respecteraient pas cet engagement.

Georges-Henri Soutou compare la procédure de recrutement de l'EFR avec celle de la Fondation Thiers, qu'il préside. Il y a une commission mixte de 20 membres avec le CNRS. Les candidats sont uniquement en post-doctorat depuis une date récente. Il y a aussi 10 bourses pour les doctorants. Actuellement, la logique est celle des contrats successifs et les étudiants n'hésitent pas à partir en cours de contrat quand ils en ont l'opportunité.

Henri Duday répond que ceux qui quittent l'EFR prématurément le font pour un poste de fonctionnaire à l'université ou au CNRS, ce qui est différent. Il considère que celui qui a l'opportunité de candidater sur un poste doit le faire, on ne peut le lui reprocher.

Jacques Dalarun déplore la précarisation des situations dans la recherche. Les reconversions sont quasi impossibles. Il met la liste au vote (7 titulaires et 6 sur liste complémentaire). Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Examen des publications (2<sup>e</sup> passage)**

Trois manuscrits en Moyen Âge repassent devant le conseil scientifique. Les deux premiers ont eu deux rapports contradictoires, le 3<sup>e</sup> avait à faire des modifications.

• **Donato D'Amico, *Il monachesimo nuovo nell'Italia meridionale : Giovanni da Tufara e la congregazione di S. Maria del Gualdo (secc. XII-XVI)***

Un 3<sup>e</sup> rapport a été demandé à Cécile Caby, après ceux de Jacques Dalarun et Jean-Marie Martin. L'ouvrage est daté, sa lecture pénible. Les informations contenues sont originales, mais ce document n'est pas publiable.

Catherine Virlovet considère qu'il y a désormais deux rapports négatifs, ce qui devrait conduire à ne pas publier.

Pour Jacques Dalarun, quelques extraits pourraient être publiés dans les MEFRM.

Stéphane Gioanni a conseillé à l'auteur de publier dans des revues locales.

Jean-Louis Ferrary demande si on transmet les deux premiers rapports au 3<sup>e</sup> rapporteur en cas de nouveau rapport demandé par le conseil scientifique. Ils ne sont pas transmis car cela influencerait le 3<sup>e</sup> rapport.

Le conseil scientifique décide de ne pas publier.

• **Elisabeth Lusset, *Non monachus, sed demoniacus. La criminalité au sein des communautés régulières en Occident (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)***

Un 3<sup>e</sup> rapport a été demandé à Jacques Dalarun, après ceux d'André Vauchez et Julien Théry.

Pour Jacques Dalarun, il y a un gros travail de dépouillement, c'est une bonne thèse mais pas un livre. Cet ouvrage ne peut être publié en l'état. Ce travail ne doit cependant pas être perdu. Il faut l'alléger.

Stéphane Gioanni précise que l'auteur est actuellement à la Fondation Thiers et sera bientôt accueillie à l'EFR comme pensionnaire de la Fondation pour un long séjour.

Georges-Henri Soutou connaît Elisabeth Lusset. Il pense que c'est dans l'intérêt de l'EFR de publier cet ouvrage, mais récrit. Il propose d'en parler avec elle et de lui dire qu'elle doit se conformer à la décision du conseil scientifique si elle veut être publiée.

André Vauchez souhaite qu'on communique les 3 rapports anonymés à l'auteur.

Jacques Dalarun demande que l'exemplaire relu par André Vauchez et lui, portant de nombreuses corrections, soit remis à l'auteur.

Stéphane Gioanni est chargé d'informer l'auteur d'une possible publication de ce livre en le débarrassant des scories de la thèse et en tenant compte des observations contenues dans les 3 rapports qui lui seront communiqués.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité.

• **Fabien Lévy, *La monarchie et la commune. Les relations entre Gênes et la France (1396-1512)***

Version revue et corrigée de son ouvrage, à la suite des observations de Jean-Claude Maire-Vigueur et Igor Mineo.

Jean-Claude Maire-Vigueur a réexaminé le document et donne un avis favorable à la publication. Les observations ont été parfaitement suivies.

Le conseil scientifique donne un avis favorable à la publication.

Jacques Dalarun demande à titre général des informations sur les ventes et s'interroge sur le possible lien qui pourrait être établi entre le comité éditorial interne à l'EFR et le CS.

Jean-Louis Ferrary trouverait utile un suivi sur les manuscrits acceptés avec révisions, ainsi qu'une note du service des publications sur les devis et des observations techniques sur les manuscrits. Il faudrait aussi le rapport de thèse.

Catherine Virlovet précise que la non transmission du rapport de thèse visait à ne pas refaire une soutenance de thèse. Elle trouverait utile une fiche sur l'auteur, un bref CV.

Jean-Louis Ferrary trouve que cela permettrait de vérifier si l'auteur a bien tenu compte des observations du jury de thèse. D'autre part, il fait remarquer que le comité éditorial travaille sur toutes les publications, alors que le conseil scientifique ne voit qu'une petite partie des publications.

Jacques Dalarun souhaite une réflexion de la direction de l'EFR sur ce sujet et un débat dans une prochaine réunion du conseil scientifique. Il s'interroge sur la publication automatique de la thèse des membres et anciens membres (à l'EFA et à l'EFR). Il pense qu'il faut donner aux membres une formation à la publication.

Catherine Virlovet est consciente qu'il faut trouver un lien entre le comité éditorial et le conseil scientifique. Elle trouve très bonne l'idée de formation à publication avancée par Jacques Dalarun. On pourrait penser également à une formation à l'anglais et à la publication en anglais.

André Vauchez appuie cette idée. Nous ne sommes pas lus si nous ne publions pas en anglais. Nous devrions traduire nos meilleurs ouvrages en anglais.

Stéphane Gioanni fait remarquer que pour les Mélanges, l'anonymat est total alors que pour les publications nous avons une fiche sur l'auteur. Il y a là une contradiction.

Jean-Louis Ferrary pense qu'il faut se concerter avec l'EFA pour la BEFAR. Il est plus réservé sur la traduction.

Dominique Rigaud évoque les mêmes difficultés dans les Maisons des Sciences de l'Homme. Au Pôle éditorial de Grenoble, la priorité est à l'aide à la traduction en anglais et à l'accompagnement des chercheurs à l'écriture en anglais. Par contre, elle constate l'absence de l'italien. La mission de l'EFR est quand même en Italie.

Philippe Boutry va dans le même sens que Jean-Louis Ferrary. Il exprime sa réticence qu'un établissement public français publie en anglais. Il souligne également l'absence de l'italien alors que la mission de l'EFR est en Italie.

Yves-Marie Bercé considère que le perfectionnement en langue est défendable mais est sceptique sur l'écriture dans une autre langue que la sienne.

Georges-Henri Soutou pense que c'est une question fondamentale. Pour sa part, les 2/3 de sa production sont en anglais ou en allemand.

Alexandre Vincent exprime l'intérêt des membres pour la formation à la publication pour aider les membres à transformer leur thèse en livre. En ce qui concerne les langues, le niveau de recrutement implique une bonne connaissance en anglais et italien.

Jacques Dalarun demande que soit mis un point à l'ordre du jour du prochain conseil scientifique sur l'articulation entre le comité éditorial et le conseil scientifique, l'usage des langues et le passage de la thèse au livre.

Il informe les membres du conseil que ce prochain conseil scientifique se tiendra le jeudi 27 juin, dans un lieu encore indéterminé.

Les débats sont clos à 12h.